

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-NIOST

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, diffusée également sur le site internet de la commune, répond à cette obligation pour la commune pour le budget principal et les 2 budgets annexes détaillés ci-après.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les comptes administratifs 2022 ont été votés le 09 mars 2023 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

### BUDGET PRINCIPAL 2022

#### I / La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Vue d'ensemble de la section fonctionnement réalisé en 2022 :

	NATURE	MONTANT REALISE
<b>DEPENSES</b>	Charges à caractère général	274 525,22 €
	Charges de personnel	293 749,88 €
	Atténuation de produits	24 452,00 €
	Autres charges de gestion courante	201 055,40 €
	Charges financières	1 394,84 €
	Dépenses imprévues	0 €
	Ecritures d'ordre (amortissements +cessions)	231 189,11 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 026 366,45 €</b>
<b>RECETTES</b>	Atténuation de charges	8 267,81 €
	Opérations d'ordre entre sections	5 040,00 €
	Produits des services	8 098,96 €
	Impôts et taxes	773 799,49 €
	Dotations et participations	152 914,32 €
	Autres produits gestion courante	11 083,06 €
	Produits exceptionnels	218 331,38 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 177 535,02 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges générales (énergies, entretien, maintenance et réparations, nettoyage des locaux, honoraires et frais de portage EPF) les salaires et charges des agents communaux et les indemnités des élus, les subventions versées Le passage en Led de l'éclairage public et les intérêts des emprunts. A noter cette année des écritures d'ordre liés à la vente de la maison et du terrain de l'ancienne épicerie.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de produits des services et de gestion courante (locations), des impôts et taxes, des dotations versées par l'Etat.

Les dotations de communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'élèvent à 124 383,49 €.

La recette exceptionnelle est liée à la vente de biens (maison) pour 217 880,00 €.

Les impôts locaux intégrant la compensation ont généré un produit de fiscalité locale de 495 594 €

Pour rappel les taux de fiscalité locale n'ont pas été modifiés en 2022 :

Taxe sur le Foncier Bâti : 25,97 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 43,50 %

### **L'excédent de fonctionnement du budget 2022 s'élève à 151 168,57 €**

L'autofinancement de la commune, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt est de 151 168,57 €, auquel on ajoute le report d'excédent de fonctionnement cumulé des années antérieures de 484 555,30 €.

**Le résultat cumulé de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 635 723,87 €, qui sera repris au budget communal 2023 en section de fonctionnement.**

## **II / La section d'investissement**

### **Le volume total des dépenses d'investissement s'élève à 235 934,33 €**

Les dépenses d'équipement réalisés sont de 126 495,51 €, elles correspondent à la fin de l'aménagement du parking en dessous de l'église, aux travaux d'aménagement de bureaux à la mairie, de voirie et espaces verts, l'acquisition d'une tondeuse balayeuse et du chalet pour le rangement du matériel dans la cour de l'école.

Pour les dépenses financières, il s'agit de l'échéance de l'emprunt en cours sur le bâtiment périscolaire de 25 319,62 € et du remboursement du portage à l'EPF pour 79 079,20 €.

A ces dépenses il convient d'ajouter la moins-value sur cession de matériel 5 040,00

### **Le volume total des recettes d'investissement est de 769 852,90 €.**

Elles sont composées de subventions du département et de la CCPA pour 133 179,73 €

De l'affectation résultat 2021 : 196 280,63 €.

Du reversement de FCTVA : 90 092,96 €

Taxe d'aménagement 79 110,47 €

Remboursement budget annexe commerces et services : 40 000,00 €

Opérations d'ordre sur vente immobilière : 231 189,11 €

### **La section d'investissement fait apparaître un excédent de 533 918,57 € pour 2022**

**Le report des opérations restant à réaliser s'élève à 168 245,45 € en dépenses et 80 000,00 en recettes**

Le résultat cumulé d'investissement intégrant le report du déficit 2021 de 100 136,66 € fait apparaître un **excédent de clôture de 433 781,91 €, qui sera repris au budget communal 2023 en section d'investissement.**

Accusé de réception en préfecture  
001-210103610-20230309-2023-14-BF  
Date de télétransmission : 15/03/2023  
Date de réception préfecture : 15/03/2023

## Ratios du budget principal 2022 :

La population municipale INSEE de la fiche DGF 2022 est de 1 677 habitants.

Informations financières/ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	474.17 €
Produit des impositions directes/population	295.52 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	699.16 €
Dépenses d'équipement brut/population	75.43 €
Encours de la dette/population	31.21 €
DGF/population = 69 093 € / 1677	41.20 €
Dépense de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	36.94 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	4.46 %

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

## Effectif de la commune au 31 décembre 2022 :

Secteur / emploi	Agents de catégorie C	Effectif temps complet	Effectif temps non complet	Effectif pourvu
Adjoint administratif	Accueil - état civil	1		1
	Finances et ressources humaines	1		1
	Urbanisme travaux	1		1
Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des services techniques	1		0
	Agent polyvalent des écoles maternelles		1	1
	Agent polyvalent des écoles maternelles		1	1
	<b>Effectif total</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>7</b>

Accusé de réception en préfecture 001-210103610-20230309-2023-14-BF Date de télétransmission : 15/03/2023 Date de réception préfecture : 15/03/2023
--

## BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT 2022

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune. Le service est assuré en contrat de Délégation de Service Public par la société SUEZ.

### La section de fonctionnement :

Les charges générales correspondent au traitement des boues de la station d'épuration et des charges financières pour les intérêts du prêt sur la STEP.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 99 080,00 €

Les recettes proviennent du reversement par le délégataire du service de l'eau et l'assainissement et de la participation forfaitaire de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 106 100,35 €

**L'excédent de fonctionnement du budget annexe 2022 s'élève à 7 020,35 €**

### La section d'investissement :

Les dépenses correspondent au début de la mission d'élaboration du schéma directeur de l'assainissement et les intérêts du prêt, le marché signé avec Réalités environnement est en cours et la somme est engagée au budget 2022, elle est reportée en RAR sur 2023.

Le total des dépenses d'investissement est de 36 609,76 €

Les recettes d'investissement proviennent d'opération d'ordre d'amortissement

Le total des recettes d'investissement est de 62 365,00 €

**L'excédent d'investissement du budget annexe 2022 s'élève à 25 755,24 €**

**Le report des opérations restant à réaliser s'élève à 106 783,80 € en dépenses**

Le résultat d'investissement intégrant le report de l'excédent 2021 de 77 215,46 € fait apparaître un **besoin de financement de 3 813,10 €, qui est affecté en réserve (1068)**.

L'excédent de la section d'investissement de 102 970,70 € sera affecté au budget eau et assainissement 2023.

Le résultat cumulé est égal à l'excédent de fonctionnement de 7 020,35 € auquel on ajoute l'excédent de 2021 pour 155 199,39 € diminué du besoin de financement de 3 831,10 €.

**L'opération génère un report en section de fonctionnement de 158 406,64 € au budget eau et assainissement 2023.**

## BUDGET ANNEXE COMMERCES ET SERVICES 2022

Ce budget est dédié à la gestion de locaux de commerces et services acquis par la commune.

### La section de fonctionnement :

Les dépenses de charges locatives et taxe foncière s'élèvent à 1 816,07 €.

Les recettes perçues proviennent des loyers mensuels versés par le locataire pour 9 960,00 €.

### La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement consistent au reversement de 40 000,00 € au budget communal, en remboursement de l'avance consentie en 2019 et 2020.

Il n'y a pas de recette d'investissement en 2022.

Le solde d'exécution de l'investissement 2021 laissait apparaître un excédent de 31 204,76 €, cumulé à l'excédent de fonctionnement reporté de 6 945,71 € en 2021, cela a permis le remboursement partiel de l'avance consentie auprès du budget communal.

Il reste à reverser au budget communal la somme de 130 000 € au 31/12/2022.

Le résultat cumulé d'investissement intégrant le report de l'excédent 2021 de 31 204,76 € fait apparaître un **besoin de financement de 8 795,24 €, qui est affecté en réserve (1068)**.

Le report du déficit d'investissement de 8 795,24 € sera affecté au budget annexe commerces et services 2023.

Le résultat cumulé est égal à l'excédent de fonctionnement de 8 143,93 € auquel on ajoute l'excédent de 2021 pour 6 945,71 € diminué du besoin de financement de 8 795,24 €.

**L'opération génère un report en section de fonctionnement de 6 294,40 € au budget commerces et services 2023.**